

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

05 janvier 2018

L'Autorité des marchés financiers et FranceAgriMer signent une convention visant à faciliter les échanges d'informations économiques sur les marchés au comptant de matières premières agricoles et leurs marchés à terme

L'Autorité des marchés financiers (AMF) et FranceAgriMer ont signé le 4 janvier 2018 une convention dont l'objectif est de renforcer leur coopération afin de permettre à l'AMF de mieux assurer ses nouvelles missions relatives aux marchés de dérivés de matières premières agricoles et de permettre à FranceAgriMer d'assurer sa mission de connaissance et d'organisation de ces marchés.

A la suite de la crise économique de 2007-2008, le cadre réglementaire a été renforcé et les missions de l'AMF ont été étendues à la surveillance des marchés au comptant de matières premières lorsqu'ils sont sous-jacents de dérivés financiers. Les prix des marchés à terme sont en effet couramment utilisés comme référence sur des contrats au comptant. En conséquence, une manipulation sur le marché à terme est susceptible d'avoir un impact direct ou indirect sur les échanges commerciaux de marchandises sous-jacentes et inversement.

La signature de cette convention formalise le cadre de coopération entre les deux signataires. Elle se traduira par des échanges réguliers d'informations à caractère économique concernant les

marchés au comptant des matières premières agricoles et les contrats dérivés admis à négociation sur Euronext dont elles sont sous-jacentes.

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés.

Visitez notre site www.amf-france.org URL = [http://www.amf-france.org/]

A propos de FranceAgriMer

FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, est un lieu d'information, d'échanges, d'arbitrage et d'accompagnement des filières françaises de l'agriculture et de la pêche. Les missions de FranceAgriMer sont axées autour de trois métiers, l'expertise économique, l'appui aux opérateurs des filières, ainsi que la concertation et l'arbitrage, via ses Conseils spécialisés de filières. www.franceagrimer.fr

Contact presse

Direction de la communication de l'AMF - Florence Gaubert - Tél : +33 (0)1 53 45 60 34 ou +33 (0)1 53 45 60 28

FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr URL = [mailto:presse@franceagrimer.fr]

Virginie Nicolet - Tél. : 01 73 30 22 54 virginie.nicolet@franceagrimer.fr URL = [mailto:virginie.nicolet@franceagrimer.fr]

Laurence Gibert-Mesnil - Tél. : 01 73 30 34 05 laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr URL = [mailto:laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr]

Mots clés

MARCHÉ ACTION

COOPÉRATION

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

LETTRE EPARGNE INFO SERVICE

ACTIONS

06 mai 2022

Lettre Epargne Info
Service n°30 - Mai
2022



ACCORD MULTILATÉRAL

SUPERVISION

27 avril 2022

Accord-cadre du Crisis
Management Group
(CMG) de la chambre
de compensation
américaine Options
Clearing Corporation
(OCC)

TABLEAU DES INVESTISSEURS
PARTICULIERS

ACTIONS

19 avril 2022

Tableau de bord des
investisseurs
particuliers actifs - N°6
- Avril 2022



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02